

### *Les crédits*

Depuis 1977, une partie de l'argent de la caisse d'assurance-chômage sert à former les prestataires. Ainsi, l'année dernière, 74 000 prestataires ont été formés dans le cadre des programmes prévus à l'article 26 de la loi. La stratégie propose de former 60 000 personnes de plus. Une centaine de millions de dollars sont destinés à la formation professionnelle et au perfectionnement des travailleurs déplacés ou âgés. Pour les jeunes, on a mis de côté 100 millions de dollars au titre du perfectionnement des compétences des débutants.

Parmi les autres services qui seront offerts, il y a l'aide financière pour les frais d'administration et de déplacement, pour le soutien du revenu, pour les allocations de garde des enfants, pour l'orientation professionnelle et pour l'accès à la formation professionnelle. Cette stratégie tient compte du fait que les frais ne se limitent pas au cours proprement dit. Nous nous sommes efforcés d'offrir une aide suffisante pour éviter que la formation des gens qui en ont besoin ne soit compromise par des obstacles d'ordre financier.

La stratégie fournit en outre 25 millions de dollars pour aider un nombre prévu de 5 000 prestataires à s'installer ailleurs. Ceux qui veulent aller chercher du travail à l'extérieur de leur localité ou qui veulent déménager là où les perspectives d'emploi sont meilleures se verront maintenant offrir un revenu d'appoint. La stratégie encourage également les prestataires qui veulent lancer une entreprise. Un montant d'environ 20 millions de dollars a été alloué pour appuyer les projets d'entreprise de ceux qui touchent des prestations d'assurance-chômage.

De même, une partie des fonds de l'assurance-chômage a été allouée comme stimulant pour les prestataires qui trouvent rapidement du travail. Cela pourra revêtir la forme de primes ou de suppléments temporaires de revenu.

Nous sommes en outre en train de parfaire certains aspects de l'assurance-chômage. Dans les régions où les perspectives d'emploi sont bonnes, les prestataires devront travailler plus longtemps pour devenir admissibles aux prestations d'assurance-chômage et la durée des prestations sera plus courte. Dans les régions par contre où le taux de chômage reste élevé, le nombre des semaines de travail ouvrant droit aux prestations d'assurance-chômage ne changera pas.

Les Canadiens désirent vivement travailler et contribuer à la prospérité de leur pays. Grâce aux modifications apportées au régime d'assurance-chômage dans le cadre de la Stratégie de mise en valeur de la population active, les chômeurs canadiens retourneront au travail plus vite dotés de capacités qui les garderont utiles plus longtemps que le temps nécessaire pour devenir admissible à un autre chèque d'assurance-chômage.

Quant aux Canadiens qui émargent à l'assistance sociale, la Stratégie de mise en valeur de la population active leur offre de nouvelles solutions. A l'heure actuelle, le gouvernement fédéral consacre 400 millions de dollars par année à un programme de formation destiné aux bénéficiaires de l'assistance sociale. Son succès nous a encouragés, bien que le programme ne soit en vigueur que depuis 1986. Dans le cadre de sa stratégie, cependant, le gouvernement est prêt à investir encore 50 millions en plus des 50 millions qu'il dépense ordinairement en soutien du revenu dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada pour former davantage de bénéficiaires d'assistance sociale afin qu'ils exercent un travail utile. Si les provinces sont d'accord pour mettre autant que nous, il y aura 200 millions de plus pour aider les quelque 20 000 assistés sociaux supplémentaires du Canada.

Il importe que les programmes du gouvernement soient adaptés aux changements qui se produisent dans le monde du travail. En plus des changements que j'ai mentionnés, la stratégie apportera plus de possibilités de recyclage aux Canadiens qui ont un emploi. En effet, la stratégie réserve 230 millions à la formation et à la planification des ressources humaines. Presque la moitié de cet argent sera consacrée à la formation des débutants, laquelle sera fournie par le secteur privé.

Vu l'importance de la transition entre l'école et le travail, nous prévoyons quadrupler les fonds destinés au programme d'alternance travail-études. De même, nous fournissons des services de planification des ressources humaines aux entreprises pour les aider à se préparer aux futurs marchés du travail. La stratégie double également les fonds pour le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie. Ce service, dont nous sommes fiers, est un exemple de la façon dont l'adaptation devrait se faire. Il consiste à faire collaborer les gestionnaires et les travailleurs à la recherche de solutions lors de l'élimination de tâches devenues inutiles, de changements technologiques ou de fermetures d'usines.

Notre gouvernement a essayé de voir à tout. Nous avons analysé nos faiblesses et dirigé nos efforts vers la correction des fautes. Avec l'aide de nos partenaires, il n'y a pas de doute que nous ferons face aux défis qui se posent, ce qui serait impossible si l'on se contentait d'adhérer strictement à des principes ou des idées qui sont dépassés.

Il appartient aux députés de rester ouverts aux nouvelles idées et aux nouvelles écoles de pensée. Même si nous sommes tous d'accord sur les objectifs à atteindre, par exemple plus de recyclage et de formation, nous sommes loin de nous entendre sur les moyens à utiliser. Les questions sont complexes et touchent tous les secteurs du marché du travail. Les gouvernements n'ont pas toutes les réponses. C'est pourquoi nous avons rencontré les dirigeants de 13 organismes nationaux pour lancer un